

Formation Spécialisée du 28 11 2023

Compte rendu.

Pas de Déclaration Liminaire (DL)

1) Présentation du règlement intérieur

La Direction rappelle le décret encadrant le règlement intérieur de la FS

Recueil des propositions des OS

Le processus du règlement intérieur (RI) sera complété par une circulaire pour certains points et pour répondre à certaines interrogations des OS.

FO demande si l'arrêté ministériel précise le nombre de jours ASA95.

La Direction précise qu'effectivement le texte initial sur les ASA 95 était très important. Le nouveau texte est plus modeste et se contente de renvoyer vers un arrêté. Le danger c'est que si l'arrêté est amendé ou modifié ultérieurement, cela s'appliquera automatiquement au RI sans droit de regard des OS.

La Direction précise cependant que certaines modifications sont en cour sur le RI transmis mais seulement du fait de la DG.

Espérons que les camarades nationaux pourront faire respecter les avancées obtenues dans les précédents CSAR (R pour réseau).

Solidaire demande des précisions sur la formalisation des modifications et leurs inclusions dans le RI.

Suite à précision de la direction, FO demande une suspension de séance.

Il est décidé de faire lecture article par article des 50 articles du RI.

La Direction se propose de reprendre les modifications apportées en intersyndicales et en fait lecture.

FO et Solidaire évoquent la modification concernant l'article 5

FD rappelle les modifications demandées par les OS... article par article.

FO et Solidaire notent et évoquent que l'oubli dans l'article 37 de fiches de signalement est un recul par rapport au précédent RI du CHSCT et souhaitent rétablir cette mention.

Fo fait remarquer que la DG a modifié unilatéralement l'article 49 sur les droits syndicaux liés au temps de préparation et de rédaction des comptes rendus.

Fo fait également remarquer que du fait de l'omission de la mention des fiches de signalement certaines directions ne les envoient déjà plus aux OS.

La Direction indique sur remarque de FO sur la réactivité sur certaines fiches de signalement et de l'alerte aux OS, qu'il est parfois nécessaire de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour la prise en charge d'une problématique particulière pour éviter d'ajouter de la surréaction à une situation

FO et SOLIDAIRE rappellent qu'ils ne demandent pas plusieurs intervenants, mais que les OS demandent à être avertis sur de potentiels cas dangereux (suicides, accident grave...) afin de réunir une FS extraordinaire pour être informé de la situation et des solutions qui y sont apportées et peut être en proposer de complémentaires.

La Direction rappelle que les fiches sont gérés comme indique par les précédentes règles et que ces fiches sont parfois envoyées tardivement à la direction.

La Direction comprend la nécessité d'informer les OS au plus vite. Cependant elle note que cela est le cas à chaque fois que cela est possible.

La Direction met au vote les modifications

Les OS votent pour et demandent si le RI est proposé au vote du CSAL. Les OS s'engagent à mettre en forme ces modifications en vertu de ce que vient de leur apprendre la Direction en instance et enverrons les modifications rédigées dans les formes pour que le RI FS soit prêt pour le CSAL du 8 décembre.

Après lecture des modifications apportées par les OS par la direction, Solidaire et FO après reformulation d'une remarque du président demandent si les propositions listées seront retenues.

La Direction précise que il ne s'agit que de recueillir l'avis des OS mais pas de formuler un règlement intérieur BIS

La Direction précise que les modifications proposées par les OS seront mises en parallèle du RI envoyé par la DG sur Ulysse 16 afin que les agents puissent en prendre connaissance mais que la DG a décidé d'appliquer un RI unique tel qu'il a été transmis initialement, pour tous les départements.

Le RI qui sera proposé au CSAL sera donc celui de la DG et les modifications proposées en FS seront simplement jointes sur Ulysse 16

Les modifications des OS seront remontées en DG mais ne modifications pas le RI DG

En sommes on vous laisse plancher sur un texte mais tout est joué d'avance. Autant pour la démocratie locale et les avancées réalisées par les groupes de travail nationaux.

Heureusement que nous avons demandé 4 fois des précisions sur ce point. Nous ne sommes sans doute pas assez subtil pour la DG. Et nous adorons travailler pour rien, c'est bien connu.

2) Budget 2023

La correspondante FS de la DG, en charge des formations proposées aux agents DES DIRECTIONS (Sur remarque de la SGT ,il s'agit d'un budget local mais géré au niveau régional, il est donc maintenant possible d'organiser des formations sur plusieurs départements et visiblement de s'inscrire sur d'autres départements si on a raté la séance en Charente et vice-versa) présente le Budget FS 2023.

La formation sur les violences S et S subit 4 désistements, en conséquence, il reste 920 euros à réaffecter.

Le correspondant de prévention rappelle que les organismes facturent en forfait.

Sur proposition de FO et, il faut le préciser, appui de Solidaire, plutôt que de demander une réduction à l'organisme de facturation il conviendrait de relancer les agents du départements

demande à ce qu'un mail soit envoyé aux services d'autant que les crédits sont déjà engagés et qu'il est trop tard actuellement pour les modifier.

La CGT n'a pas d'objection à ouvrir la formation aux autres départements
La Correspondante FS précise que celles-ci sont déjà proposées aux agents de la CID par exemple.

La Direction décide qu'« Il faut élargir à tous les agents et rapidement » qu'ils soient intra ou extra département.
FO fait remarquer que compte tenu des délais (le 5 décembre) il est préférable de rester sur le département.

Nota : la DG a envoyé après la séance du matin, un rappel aux agents.

Un des autres points du budget était les mesures portant sur la qualité de l'air

AB quand sera effectué les mesures sur la qualité de l'air
La Direction précise que cela sera fait début entre le 11 et le 12 décembre. Les conditions météo ou saisonnières ne sont pas importantes pour la mesure.
FO demande à ce que les chefs de service et les agents soient informés de la venue de la Société en charge de la mesure de la qualité de l'air.
La direction précise qu'elle accompagne toujours la société sur les sites et qu'elle se tient à disposition des agents si ils veulent en discuter.

FO insiste et redemande une information aux agents

La Direction indique qu'un mail sera fait aux agents.

Sur demande de Solidaire sur la rallonge budgétaire, la correspondante FS indique qu'au niveau du secrétariat général (qui gère les 9 Ministères du MESFIN), 400000€ n'ont pas été utilisés
Une proratisation au nombre d'agent par département a donc été faite. Cela n'a rien à voir avec la réserve propre à notre Ministère et qui n'avait cessé de diminuer d'année en année.

En off il nous a été annoncé que l'enveloppe de formation 2024 sera supérieure de 500000 euros au niveau national par rapport à 2023.

3) Présentation du Duerp

La Direction présente le DUERP et rappelle le cadre réglementaire de la campagne ministérielle et l'organisation de l'élaboration du DUERP ainsi que la constitution du PAP

Analyse du PAP ligne par ligne

Dans le PAP était fait mention du Radon sur CONFOLENS

La CGT demande qu'elle est la position de la Direction face à la non réaction de la mairie de CONFOLENS concernant le problème du Radon.
Réponse : le maire de Confolens sera sollicité pour une demande de rendez-vous et en fonction de la réponse de celui-ci des mesures radicales pourraient être prises.
FO demande si il y a un suivi des agents et anciens agents qui ont travaillé dans les postes concernés par les problématiques suivantes RADON, PLOMB et EAU suivant un article de la Charente Libre et demande à ce que la Direction demande à Charente EAU s'il est possible de connaître les niveaux de pollutions aux Fongicides sur les sites du département.

Concernant l'eau la Direction prendra l'attache de l'agence CHARENTE EAU

FO fait un petit rappel au nouveau médecin prévention présent à cette instance sur les problématiques passées sur les sites de la COURONNE (PLOMB) et de CONFOLENS (RADON)

Médecin du travail : Pas de suivi particulier pour le RADON comme pour le plomb car pour lui il n'est pas possible d'être intoxiqué au plomb par l'eau à moins de lécher les tuyaux. Pour le Radon il n'existe pas de test et de toute façon c'est impossible à prouver.

Il rappelle les 3 sources de contaminations au plomb

- être touché par une balle
- respirer les poussières d'un stand de tir
- boire une boisson en contact avec ses poussières (prendre un café sur un stand de tir)

FO se réserve le droit d'être estomaqué par cette réponse qui va à l'encontre des indications présentées sur le site du ministère de la santé.

La direction précise qu'aucun agent n'avait été détecté à risque sur les analyses effectuées pour le plomb et qu'un suivi avait été fait par le précédent MDP avant son départ,

FO rappelle que ce n'est pas le cas et qu'il y a des agents et des retraités qui sont passés à travers la raquette bien que les RH aient donné la liste des agents depuis 2007 de la Couronne au précédent médecin de prévention.

Le médecin de prévention (MDP) précise qu'il se tient à disposition des OS FS pour la prochaine visite de service sur ces sites afin de leur apporter toutes les informations nécessaires afin de dédramatiser cette problématique.

Sur ce point également FO se propose de lui envoyer les résultats pour le plomb et le radon et les relevés anormaux qui en résultent.

Encore une fois en tant qu'OS nous avons de la mémoire et nous savons lire un relevé surtout quand il y a marqué « taux dépassant la normale ».

Le médecin rappelle les différentes problématiques liées à l'exposition à ces polluants.

- Il faut émettre des fiches d'exposition aux polluants.
- Que tout retraité devait être reçu avant son départ par le médecin de prévention et que celui-ci devait lui remettre une fiche à donner à son médecin de famille afin qu'il en assure le suivi.

Cette précision nous semble d'importance car c'est la première fois que nous en entendons parler.

Évocation des RPS et du sujet du télétravail qui n'apparaît pas dans le DUERP et le PAP

Le MDP alerte la direction sur un phénomène que FO avait déjà évoqué, ce que la Direction a eu la bonne grâce de reconnaître. Il s'agit des agents qui le sollicitent pour obtenir des jours de télétravail.

Il rappelle l'impact positif du télétravail sur la santé.

Mais que le sujet du 3ème jour ne doit pas être géré par le médecin du travail.

IL rappelle la différence entre l'aspect médical et conventionnel et la gestion du télétravail par les chefs de service.

La CGT rappelle qu'il faut penser aussi aux agents qui ne veulent pas de télétravail et la pression de se retrouver seul à ne pas en faire et évoque la culpabilisation par le chef de service de l'agent qui demande le télétravail et qui fini par ne pas le demander.

Le MDP évoque ce qu'était le télétravail avant, pendant et après le télétravail.
Il souhaite avoir accès au chiffre des demandes et demande à ce qu'on ai des statistiques sur le télétravail (quantitatif par jour et par agents et service).

La Direction est un peu catastrophée et réitère le fait qu'un refus de télétravail doit être motivé et que certains travaux ne le permettent pas comme la caisse et que cela demande de l'autonomie (Nous nous sommes demandé s'il s'agissait d'une tentative d'humour). Elle rappelle qu'il n'y a pas de consigne de refus de télétravail ni de « plan secret ».

La Direction indique que si dans un délai de 15 jour l'agent n'avait pas de réponse, un mail pouvait être directement fait au RH qui se chargera de demander au Chef de service de se justifier.

FO enfonce le clou et demande comment ont peut être sûr qu'il y ai une réunion de tenue par les services pour le DUERP et s'il y a un contrôle sur la bonne tenue des réunions.

La Direction indique qu'elle n'a pas souhaitée faire repartir les services de 0 car cela peut être déstabilisant et qu'elle a fourni des DUERP pré-remplis et que de toute façon il était en ligne sur Ulysse 16

Nous précisons que c'est de l'implication de certains chefs de service dont il est question.

La Direction regrette que certains chefs de service n'aient pas fait un travail convenable mais veut tout de même garder confiance en ses chefs de service.

Nous nous sommes retenu de dire qu'il était regrettable que certains chefs de service n'avaient pas assez confiance en leurs agents pour prendre en charge cette tache souvent sous estimée.

Pour la Direction il n'y a donc pas de soucis avec la notion de télétravail mais il y a une recherche de point d'équilibre entre la demande de TT et les contraintes de métiers.

Elle demande aux chefs de service de prendre leurs responsabilités et qu'ils expliquent à leurs agents pourquoi la demande de TT n'est pas validée.

Elle évoque les jours flottants et que la coexistence avec les jours fixes pouvait expliquer certaines disparités.

Nous posons la question de savoir pourquoi des agents insistent autant pour avoir le maximum de télétravail pour ne pas être dans les services...

Le MDP évoque un sentiment d'injustice entre les agents qui ont plusieurs jours et ceux qui n'en n'ont pas.

La Direction renvoie cela à la notion du collectif. Le chef du service doit formaliser les choses.
Le télétravail est une faculté et pas un droit et reconnaît, et, suite à l'intervention du MDP, elle reconnaît qu'il y a **malhonnêteté** de la DG de présenter certains emplois aux contractuels comme offrant 3 jours de télétravail (dixit les fiche de recrutement pour les centres de contact).

MdP : il faut être clair sur qu'est le télétravail (TT) conventionnel et le TT médical.

Réponse : il faut comprendre ce qu'il se passe dans les collectifs et l'impact du TT

Dans ce cas comment informe t'on l'agent et surtout sensibilise t'on les chefs de service pour accepter le TT

Réponse : il n'est pas tolérable d'entendre qu'un chef de service ne veut pas de TT.

Elle se propose d'identifier les situations ou ont aurait une position des chefs de service qui n'est pas conforme à la politique de la DGFIP et offre des pistes de réflexion :

Identifier les situations ou un refus n'est pas matérialisé. (manque d'autonomie ou organisation du bureau.

Voir à travailler sur les organisations de travail. Mener une réflexion avec les chefs de service

Elle précise que les Chefs de Service (CDS) sont aussi éligibles au TT.

Ce sujet sera donc à revoir en instance lorsque l'on aura les données et que le MDP aura pu étudier les données.

Nous demandons également si les demandes déposées mais restées sans réponse du chef de service sont visibles de la Direction.

Suite à réponse affirmative nous insistons et demandons la marche en suivre en cas de non réponse.

Réponse : si pas de validation (refus ou acceptation) dans les 15 jours, l'agent pourra adresser un mail au service RH.

Concernant le PAP 202 et le suivi des actions.

La Direction reprends les lignes du PAP 2022 pour indiquer ce qui à été fait.

Elle précise également que ce n'est pas parce qu'une actions est close que les agents ne peuvent la re proposer l'année suivante dans le DUERP si la réponse n'a pas été jugée complète par eux.

Elle évoque ainsi la ligne de l'accueil de Soyaux qui a été l'objet de travaux.

Rebondissant sur le sujet de l'accueil de Soyaux, FO fait remarquer qu'il y a un problème au niveau de la luminosité des LED installées.

Le MDP précise que réglementairement il n'y a pas d'éclairage minimum pour les postes de travail sauf éventuellement pour les travaux de comptabilités.

Nous reformulons notre remarque à savoir qu'il y avait trop de luminosité

Le MDP reconnaît qu'il est fortement possible que l'architecte n'ai pas positionné les leds en fonction des guichets ou vice-versa.

La Direction indique qu'a ce sujet le travail continu avec la poursuite du groupe de travail, de mise ne place d'exercices de sécurité etc...

A ce moment nous informons la Direction que certaines directions ne transmettaient plus les fiches de signalement.

La Direction ne fait pas de commentaires sur ce sujet mais précise qu'un nouvel outil de dématérialisation des fiches de signalement sera mis en place bientôt

Nous demandons si elle avait pu la tester et si elle était simple d'utilisation.

La Direction ne le sait pas

Nous demandons s'il y aura des formations ou au moins un didacticiel à l'attention des collègues

Pas de réponse.

Nous revenons à la charge sur les inquiétudes concernant les polluants que nous remonte des agents, il y a un déficit d'information.

Réponse du MDP : Il convient de faire des visites de sites pour mettre les choses au clair avec les services concernés.

Nous demandons s'il est possible d'informer via Ulysse et les fameux recueils que l'on abordera en QD plus extensivement?

Réponse : il convient d'informer correctement les agents et pas rajouter des inquiétudes là où il y a en a déjà.

Il faut mobiliser le MDP par des visites de site pour avoir une vision d'un expert sur les sites concernés et la direction va faire des actions d'informations pour limiter les doutes l'anxiété.

Pour continuer sur les sites nous demandons s'il y a un projet de réfection de l'accueil de Cognac.

La Direction est embarrassée par cette question et après avoir dit qu'il fallait penser global comme à Soyaux, a fini par lâcher qu'elle avait reçu récemment une réponse de la DG à ce sujet à savoir faut-il vendre COGNAC et reconstruire ailleurs (ou pas et réinstaller les agents ailleurs) ou refaire des travaux d'ampleurs.

La réponse de la DG est tombée mais la Direction va demander confirmation de la réponse car il semble qu'à la lecture de celui-ci on soit aussi avancé au début qu'à la fin (qui a dit réponse de normand)

La Direction va donc demander si la réponse est bien celle qu'elle croit

Elle est donc quasiment sûre que l'on pourra faire des travaux comme sur Soyaux mais ...

Nous reviendrons vers vous pour le confirmer.

Dans l'hypothèse où la réponse serait oui, il y aurait donc un cycle de GT, accueil etc à Cognac.

La Direction a demandé au MDP de regarder l'accueil de Cognac.

Suite à quelques-unes de nos remarques, le MDP a reconnu que le préalable à tout travaux était la position des guichets par rapport aux usagers.

SI LES AGENTS sont plus petits que les usagers alors il y a un problème qui doit être traité en priorité avant l'éclairage.

Une réflexion globale sera donc menée

Concernant les travaux d'Angoulême : Pour FO le local caisse n'est pas adapté, les collègues sont enfermés sans être dans un local sécurisé.

Pour la Direction : il faut qu'on réagisse très rapidement sur les inconvénients liés aux travaux surtout s'il ne respecte pas le cahier des charges.

La Direction précise, suite à une remarque de FO, que les premiers plans prévoyait la rénovation complète de l'accueil, caisse comprise sans toutefois la déplacer du fait des contraintes batimentaires. FO fait remarquer que nous n'avons jamais demandé à déplacer la caisse mais simplement de la mettre aux normes.

La Direction nous rétorque qu'elle n'a pas la main sur la sécurisation des caisses mais qu'il s'agit d'une mission à part à la DG et que lors de la visite de la délégation, celle-ci n'avait pas jugé

nécessaire de refaire la caisse. (La direction reconnaît à mi-mot que cela coûtait trop cher par rapport au projet initial d'ou une deuxième mouture à minima)

Les OS votent pour le PAP mais fournissent une liste sur les points de fragilités à suivre notamment le ménage et les RPS.

4) Situation mensuelle de la campagne GMBI

Présentation de la situation,

SIP

Une attention a été portée sur la manière dont les données consultées sont constituées.

Le temps est différent depuis le dernier point

Campagnes en cours, déplacement de la DIR dans les services pour expliquer la note THS-THR taxe habitation résiduelle, beaucoup de mouvement, les bases ont augmenté

Le centre de contact a proposé son aide pour aider à l'apurement des e contacts

Nous allons recevoir une liste des anomalies concernant les mineurs, elle sera traitée par les SIP.

L'annonce de M LE MAIRE a jeté un froid sur le traitement automatique des anomalies.

La Direction précise qu'il ne s'agit pas de toutes les anomalies mais surtout les anomalies déclaratives portant sur les enfants réalisées dans GMBI

Nous demandons à ce que pour les prochaines réunions, les conséquences comptables de ces nouveautés et du traitement des anomalies soient évoqués (dégrèvement, medoc, recouvrement) dans ces réunions d'informations.

La direction prend note et promet de le faire la prochaine fois mais précise que le contexte était particulier car la note est arrivée juste avant l'envoi des avis THS et qu'a ce moment il était plus important de l'arrivée de ses anomalies a suscité des questions à la fois concernant le sujet de ces anomalies mais aussi sur le volume de ces anomalies à traiter,

SDIF

Le DDFiP a tenu une nouvelle réunion avec le responsable de SDIF et sa successeure le 15/11 afin de redéfinir ensemble les priorités de la période

Priorité 1 : fiabilisation des bases existantes avant D2 et D4: traitement des DPB, du contentieux et des anomalies BNNDP avec une priorisation des petites communes.

Priorité de second rang : traitement des fiches en anomalie et fiches avec EO issues de SURF.

Au regard de la situation évoquée ci-dessus, le dispositif de soutien est en cours d'adaptation :

- Compte-tenu de la baisse significative du stock de e contacts, le soutien du PCE a pris fin.
- La mobilisation de 3 EDR (2 sur l'antenne et 1 sur le siège) est naturellement maintenue, sans limite de temps à ce stade.
- Une nouvelle task force axée sur le soutien au traitement des DPB est en cours de constitution et devrait mobiliser entre 2 et 3 agents, issus de la direction. Un soutien de géomètres volontaires sera également recherché.

Une surveillance des écrêtements et une intervention du MdP sur demande à été mise en place

Les indicateurs faisant apparaître une situation plus favorable ne traduisent pas les situations tendues. La Direction nous a cependant affirmé qu'il n'y avait pas de stock de dossier en attente de traitement.

Un suivi du temps de travail (congés, horaires) à été effectué.

Le cas d'une ou deux personnes à été observé de près .

Sur COGNAC le MdP : les personnes en poste et en arrêts ont été vus en entretien suite à l'observation de l'indicateur d'absentéisme

Pris individuellement contextuellement parlant, chaque arrêt est effectivement individuel et aucun lien de cause à effet ne peut être établi avec le travail mais il n'est pas exclu que ces arrêts soient en lien avec le travail car au final l' équipe est tellement soudée que cela peut faciliter leur retour (pour les absents).

(nous vous avouons que nous n'avons pas bien compris les explications du MDP sur ce point)

Cognac, réels difficultés sur la mission même et les conflits de valeur avec un manager qui devient technicien et conflit de valeur des agents qui attendent de leur manager du management

L'autonomie et la marge de manœuvre ont été atteintes, il en ressort qu'un objectif de priorisation et indispensable,

La CGT évoque les difficultés des EDR et demande si les équipes ont été associées à la réflexion et l'intervention du Mdt ainsi que le problème de l'absence des équipes EDR du bénéfice de la prime GMBI

FO précise que ce qui était dur pour les EDR c'était le fait qu'ils aient été déployés de manière intensive sur des missions autres que celles prévues à la base et qu'ils ont du les assumer en plus de leur missions afin de ne pas laisser tomber les collègues.

La Direction en a conscience et indique que le cadrage était national, qu'ils ont fait remonter que les EDR ne devaient pas être exclus de la prime GMBI mais il comprend l'amertume suite à la réponse négative de la DG.

Pour terminer sur ce point sur une note positive FO indique que le SDIF de Cognac tient à faire remonter leur satisfaction du soutien de la direction mais qu'elle déplore le manque d'effectif et l'absence de tuilage.

La Direction et le MDP abonde hélas dans ce sens.

La Direction fait qu'elle assume le choix d'avoir prolonger les contrats des auxiliaires au delà des deux mois (versement du chômage) afin de ne pas perdre les connaissances acquises et d'avoir à en reformer de nouveaux.

Il convient de faciliter les prises de contact. Si les agents en ressentent le besoin, ils peuvent demander l'aide du MdP

Nous demandons si SURF aura des évolutions.

La Direction précise que des données TU sont bloquées, le chargement de l'outil n'est pas opérationnel pour éviter d'empiler les difficultés.

Une évolution pour l'interrogation par le nom est très attendue et devrait faire partie de la prochaine évolution.

Le calendrier des évolutions a été transmise aux agents

5) Fiches de signalements

Nous signalons qu'une collègue victime et ayant fait une fiche de signalement a apprécié la venue de M CONORT,

Mais signale que la police ne réponds pas au téléphone quand on les appelle tout en revenant sur les circonstances de cet événement.

Réponse un travail va être effectué pour mesurer la réactivité des forces de police sur ce qui se fait déjà à la CPAM a savoir l'équivalent d'un test incendie mais pour une agression à l'accueil.

Nous signalons qu'un agent de Barbezieux victime d'une agression n'a pas voulu faire de fiche de signalements

La Direction indique que bientôt un applicatif serait mis en place en ligne et précise qu'il faut que les collègues sachent que il n'y a pas de suite à une fiche s'ils ne le désire pas.

Si précision de FO la Direction confirme qu'en cas d'agression avec dépôt de plainte l'agent ne doit pas donner son adresse mais celle de son centre.

Nous apprenons que modification législative devraient bientôt permettre à l'administration de porter plainte au nom du ou de la collègue victime d'agression physique ou verbale

Ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

6) Point sur le plan de sécurité

présentation du plan de sécurité (Géomètre et contrôle fiscal).

-Géomètre (note du 13/10)

Le 20/11 il y a eu un échange avec les géo pour savoir si la note répondait effectivement à leur besoin en sécurité.

Un point de recensement des besoins en matériel est en cours

Notamment en métiers de téléphonie ainsi qu'en matière de formation aux risques canin et routiers.

Il apparaît un besoin de communication auprès des mairies pour lesquelles informe de la venue des géo.

Vu avec les géo, tolérance zéro sur les incivilités (insultes et menaces)

Note un besoin de partager du vécu d'exposition aux risques et des conditions d'exercices.

-Vérificateurs :

Rencontre de prévu le 07/12

BCR tous les agents vont être dotés de gilets pare-balles

2 208 ont été acquises et qui seront mises à disposition des agents

Nous demandons des précisions sur les huissiers.

Réponse : indique que pour l'instant les géomètres et vérificateurs ont fait l'objet d'une GT mais que le cas des huissiers sera étudié en même temps que celui de l'accueil.

Nous évoquons , concernant les Géo, le terme employé par la Direction, 'ceux qui souhaitent avoir un smartphone » en demandant si ce n'est pas obligatoire.

MdP indique qu'il y a parfois des réticences par peur d'être fliqué et qu'à un moment la Direction devrait trancher.

La Direction n'avait pas envisagé le notion de flicage et qu'il n'est pas pensable que le chef de service ne soit pas au courant de l'activité de ses agents dans le sens de localisation pour leur propre sécurité.

le message sera passé pour faire comprendre la finalité des mesures de sécurités

7) Compte rendu visite de site Néant

8) QD

Solidaire : a propos des conseils médicaux en séance plénière dans le cas ou 2 agents seraient représentés par 2 OS différentes.

Réponse du MPD, les OS attendent leur tour (pour rappel il s'agit de la règle du désistement institué par la modifications 2023 de cette instance).

Nous nous permettons ici de faire une petite digressions

Alors la on ne vas pas se mentir. Les autres OS redoutent notre prise de parole en QD.

Pourquoi me direz-vous ? Car nous faisons un bilan de tous les problèmes récurrents sur le département et qui n'ont toujours pas eu de retour de la Direction et cela peut être long. Dans le cas présent et suite à nos visites des sites de CONFOLENS, BARBEZIEUX, RUFFEC et COGNAC, la liste des remarques étaient tellement longue que nous avons indiqué que nous transmettrions une liste à la Direction. Nous avons cependant présenté à cette occasion les points les plus importants pour inscription au PV.

FO Site de Barbezieux

-évocation du cas des pigeons

-caméra de sécurité, angle mort, positionnement du téléviseur et de ses prises, accès badge, manque de sécurisation de l'accueil.

La direction demande à ce que la liste des lui soit adressée.

FO évoque le manque de communication en matière de matériel et de remontée des besoins

La Direction : il convient que les managers s'inquiètent du bien être matériel de leur agents et fasse remonter leur demande au BIL

Fo fait remarquer qu'il serait pratique de nommer un gestionnaire de site sur tous les sites comme pour Soyaux et Cognac.

La direction promet de le faire

FO évoque la demande de pavé LED avec variateur.

La Direction : un recensement des besoins s en pavé led va être effectué pour tous les sites

FO fait remarquer également qu'il serait bien pratique que soit mis à disposition des sites un guide à l'installation pour les agents comme ça se serait plus simple de commander des fournitures pour les CDS ou les gestionnaires de site

La Direction reconnaît qu'elle s'était engagée à faire un GT installation des nouveaux arrivant pour justement définir un guide des matériels que l'on pouvait demander mais que par manque de temps

FO« les marches de Soyaux »

Nous avons fait remarquer qu'un agent avec des difficultés à se mouvoir avait déjà buté 2 fois contre ces ajouts anti glisse et qu'en période de pluie et de gel cela allait devenir très très glissant.

La Direction : la réponse appartient à l'inspecteur SST car pas de bol aujourd'hui il ne pleut pas et que cela ne glisse pas.

FO : demande une nouvelle fois que les recueils HST soient mis sur Ulysse comme sur le modèle du NORD ou les agents peuvent les consulter et les annoter ce qui entraîne une réponse de la direction.

Réponse : les fiches navettes sont sur Ulysse

Réaction des OS unanimes sur ce point : on ne parle pas des fiches navettes mais des recueils HST. La direction nous reparle des fiches navettes... on lui reparle de recueils, on revient à la charge avec cette fois ci le visuel du site du Nord et du recueil en ligne...

Réponse : une nouvelle ergonomie de Ulysse va être mise en place pour améliorer l'information des agents

Nous faisons remarquer qu'un premier GT s'est tenu sur ce thème le 24-11. Ce qui n'est pas de bol car c'était le jour choisi par certains OS pour leur préparation à cette réunion.

FO pose la question concernant le renouvellement des contractuels et la nécessité d'apporter une réponse rapide.

La Direction se demande pourquoi des chefs de service se posent cette question car ils sont au courant.

Elle répond néanmoins en précisant que normalement la réponse arrivera en mars.

En effet un recensement des vacances doit être effectué en mars suite au CSAL emploi de janvier (ne pas confondre emploi et effectif) et une information sera faite aux contractuels et aux services à l'issue, il n'apparaît pas de difficultés pour la reconduction des contrats et le but c'est de conserver les contractuels de qualité.

La Direction promet également de trouver un créneau pour le calendrier des instances 2024.

Les OS lui demande de prévoir 2 dates pour janvier.

La direction en a bien conscience (NDLT : le csal emploi est traditionnellement boycotté par les OS en première présentation)

-Un point sur les visites de site.. faire celle de 2023 (voir le point 7 non rédigé) pour éviter d'impacter les visites 2024

Le MDP précise qu'il est disponible les mardi après midi des semaines paires

